

TRAITEMENT BRUT

au 1er Juillet 2016

Valeur du point : 4,6581



Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

ECHELONS	DUREE	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	TRAITEMENT BRUT MENSUEL
Délégué principal de 1ère classe				
4		966	783	3 647,27 €
3	3 ANS	935	760	3 540,14 €
2	3 ANS	895	729	3 395,74 €
1	2 ANS et 6 MOIS	852	696	3 242,02 €
Délégué principal de 2ème classe				
6		821	673	3 134,88 €
5	3 ANS	759	626	2 915,95 €
4	2 ANS et 6 MOIS	712	590	2 748,26 €
3	2 ANS et 6 MOIS	660	551	2 566,60 €
2	2 ANS et 6 MOIS	616	517	2 408,22 €
1	1 AN	563	477	2 221,90 €
Délégué				
12		780	642	2 990,48 €
11	4 ANS	759	626	2 915,95 €
10	3 ANS	703	584	2 720,32 €
9	3 ANS	653	545	2 538,65 €
8	3 ANS	625	524	2 440,83 €
7	3 ANS	588	496	2 310,41 €
6	2 ANS et 6 MOIS	542	461	2 147,37 €
5	2 ANS	500	431	2 007,63 €
4	2 ANS	466	408	1 900,49 €
3	2 ANS	442	389	1 811,99 €
2	1 AN	423	376	1 751,44 €
1	1 AN	379	349	1 625,67 €

Conformément à sa profession de foi de décembre 2014, le SNICA-FO a porté sans relâche sa revendication d'évolution statutaire pour les DPCSR : la fusion des deux classes du principalat (pour un déroulement de carrière fluide, sans nécessité d'une promotion par concours ou par inscription au tableau d'avancement), et l'alignement de la grille des DPCSR sur celle des attachés. C'est lors de la grève de mars 2016 que nous avons obtenu l'engagement de la DRH du MI sur ce sujet.

Ainsi, les DPCSR intégreront une nouvelle grille indiciaire au 1er janvier 2017 (A noter : cette dernière prendra bien sûr également en compte les dispositions du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations »). Nous vous communiquerons très prochainement tous les éléments relatifs à ces futures modifications. Le SNICA-FO se félicite d'avoir fait aboutir cette légitime revendication !

SNICA-FO
VOS INTERETS
POINT PAR POINT !